

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

AVIS est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement lors de sa séance ordinaire du 6 juillet 2009, à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, statuera sur la demande d'autorisation, pour l'exercice d'un usage conditionnel, suivante :

Une demande d'autorisation d'un usage conditionnel relativement à l'occupation du bâtiment situé aux **5972 à 5976, 2^e Avenue**, en la Ville de Montréal, à des fins de bureau, le tout conformément aux dispositions du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279).

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Donné à Montréal, ce 16 juin 2009

Pierre Rochon, avocat
Secrétaire d'arrondissement